

LETTRE CIRCULAIRE N° 1430/LC/MINAT/DCTD DU 7 JUIN 2001

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

A Messieurs

- les Gouverneurs de province
- les Préfets ;
- les Sous-préfets ;
- les Chefs de District
- les Délégués du Gouvernement

Mesdames et Messieurs

les Maires,

Objet : Pérennisation de la campagne nationale d'hygiène et de salubrité publiques.

Face au risque de ralentissement de la campagne susvisée, je vous ai prescrit, par lettre-circulaire n°00245/LC/MINAT/DCTD du 22 janvier 2001, diverses mesures destinées à matérialiser la poursuite de cette opération dont l'impact positif sur les conditions de vie des populations n'est plus à démontrer.

La présente lettre-circulaire s'inscrit, certes, dans la même logique. Elle vise cependant à rendre en fin de compte quotidienne, l'action que lesdites populations doivent mener, sous la supervision et le contrôle notamment des autorités administratives, des magistrats municipaux, et des chefs traditionnels.

A cet égard, je demande :

1. Aux Gouverneurs de province, de prescrire aux Préfets de leur ressort, d'instituer une journée hebdomadaire de propreté, qui pourra varier en fonction du contexte propre à chaque département ;
2. Aux Préfets, Sous-préfets, Chefs de District, Délégués du Gouvernement et maires, de prendre toutes mesures appropriées afin qu'outre les populations dans leur ensemble, les personnels des secteurs public, parapublic et privé participent au succès de la journée ainsi instituée, en concourant à la propreté et à la salubrité de leur environnement et/ou des locaux abritant leurs services, de manière à ce qu'une telle participation s'intègre dans le déroulement normal des diverses activités.

J'attache du prix à la stricte application de la présente lettre-circulaire, dont vous voudrez bien accuser réception. Je vous demande par ailleurs de me communiquer périodiquement vos résultats dans sa mise en œuvre./-

YAOUNDÉ, le 07 Juin 2001

Le Ministre de l'Administration Territoriale

KOUNGOU EDIMA Ferdinand